



Concours de bières d'amateurs 2018

Dates limites

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 mars 2018.

Les échantillons et le paiement des droits d'inscription devront être arrivés au plus tard le **10 mai 2018**.

Participants

Toute personne majeure n'exerçant pas en tant que brasseur·euse professionnel·le peut participer au concours, à l'exception des membres du jury.

Un·e brasseur·euse professionnel·le qui souhaiterait néanmoins présenter une bière brassée à titre personnel avec des équipements d'amateur peut le faire, sous réserve de présenter préalablement sa démarche auprès de l'équipe organisatrice (brassam@parisbeerweek.fr).

En aucun cas les échantillons présentés par un·e participant·e ne peuvent avoir été brassés par une tierce personne. Tout·e candidat·e s'engage à présenter sa propre production sous peine de voir annuler sa participation.

Modalités d'inscription

L'inscription au concours se déroule en deux temps :

1. Inscription obligatoire via le formulaire d'inscription en ligne HelloAsso :
<https://www.helloasso.com/associations/bieres-et-papilles/adhesions/inscription-au-concours-de-brassage-amateur-homebrewing-contest-pbw-2018> ;
2. Validation définitive de l'inscription lors de la réception des échantillons (voir « Dépôt / envoi des échantillons » ci-dessous).

Les inscriptions s'effectuent **uniquement** via le formulaire HelloAsso (à l'adresse ci-dessus). Vous devez compléter le formulaire d'inscription au concours puis envoyer un courriel à l'adresse brassam@parisbeerweek.fr en précisant votre nom et prénom afin de soumettre votre participation.

Votre inscription vous engage à avoir lu le règlement du concours et à vous y conformer. En cas de non respect de celui-ci, votre participation au concours sera annulée et les frais d'inscriptions ne vous seront pas remboursés.

Après la confirmation de l'inscription, un numéro de participant vous sera communiqué via un second courriel. Ce numéro de participant devra figurer sur les bouteilles que vous présenterez au concours.

Les bouteilles ne devront pas comporter d'autre étiquetage que ce numéro de participant (sous peine de disqualification), qui devra figurer en noir sur un papier blanc d'au moins 5 cm de hauteur et d'au moins 5 cm de largeur.

Bières présentées : nombre, type, quantité

Chaque participant·e ne peut présenter qu'une seule bière au concours.

Ni la bière présentée, ni un autre brassin réalisé à partir de la même recette que celle-ci ne devra avoir été commercialisé.

La recette de la bière présentée devra être le fruit de votre imagination et de votre expérience.

Tout type de bière est accepté. Les participant·es sont invité·es à fournir un bref descriptif de leur bière dans le formulaire d'inscription (cf. paragraphe précédent « modalités d'inscription »).

Tout participant devra fournir une combinaison au choix de :

- 4 (quatre) bouteilles de 33cl, OU
- 3 (trois) bouteilles de 50cl, OU
- 3 (trois) bouteilles de 75cl.

Dépôt/envoi des échantillons

Les échantillons devront être soit déposés dans l'un des lieux de dépôt partenaires soit envoyés à l'adresse ci-dessous. En cas d'envoi postal, les frais d'envoi et les précautions d'emballage sont à la charge des participant·es. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des aléas du transport, notamment de la casse de bouteilles.

Attention : afin de respecter l'anonymat des échantillons, ne pas mettre d'étiquettes personnalisées ou de signes distinctifs sur les bouteilles et capsules ; seuls seront acceptés les échantillons comportant exclusivement le numéro de participant·e.

Les lieux de dépôts partenaires sont les suivants :

- **Brasserie BapBap** : 79 rue Saint-Maur, 75011 Paris. Du mardi au vendredi de 18h à 20h et le samedi de 15h à 20h.
- **Biérocra tie** : 32 rue de l'Espérance, 75013 Paris. Du mardi et jeudi à samedi 11h à 20h, mercredi 16h à 20h.
- **La Cave à Bulles** : 45 rue Quincampoix, 75004 Paris. Du Mardi au samedi 10h à 14h et de 16h à 20h, fermé le mercredi matin.

L'adresse pour l'envoi postal est la suivante :

Brasserie BapBap
Concours de brasseurs – Paris Beer Week
79 rue Saint-Maur
75011 Paris

Frais d'inscription

Un droit d'inscription de 10€ est demandé aux participant·es. Il doit être réglé via la plateforme HelloAsso selon les instructions fournies au niveau du formulaire d'inscription.

Jury

Le jury est composé de membres compétents, désignés par l'équipe organisatrice, sa composition obéit à une répartition par corps de métiers. Dans la mesure du possible, il sera constitué de :

- 20% de cavistes, distributeur·rices ;
- 20% de gérant·es de bar ;
- 20% de brasseur·ses professionnel·les ;
- 20% de brasseur·ses non professionnel·les ;
- 20% d'amateur·rices de bières chevronné·es.

Publication des résultats et récompenses

Les récompenses seront attribuées aux brasseur·ses dont les bières auront été primées. Elles seront dévoilées lors de la cérémonie de remise des prix, à l'occasion du Grand Final de la Paris Beer Week #5 les 9 et 10 juin 2018.

La présence des participant·es lors de la remise des prix n'est pas obligatoire. En l'absence des brasseur·ses primé·es lors de la remise des prix, ceux·celles-ci seront contacté·es par l'équipe organisatrice après la Paris Beer Week.

Manquement au règlement du concours

En cas de non respect du présent règlement, l'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler la participation d'un·e candidat·e, sans possibilité de recours de la part de ce·tte dernier·ère. L'annulation pour manquement au règlement ne s'accompagne en aucun cas de remboursement des frais engagés par le·a participant·e.

Utilisation des informations

Les informations demandées seront utilisées par l'équipe organisatrice notamment en vue de la publication du palmarès et de sa diffusion sur le site internet de la Paris Beer Week. En application des articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participant·es bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent en s'adressant à l'équipe organisatrice : brassam@parisbeerweek.fr.